

« BREVES » n° 51 – février 2012 Lettre mensuelle du CIRIEC-France

TRIPLE A OU TRIPLE PEINE?

Dans quelle société vivons-nous?

ujourd'hui, les médias alternent entre les reportages sur le désespoir des salariés victimes de licenciement par délocalisation, le sauvetage de l'euro, les SDF, les Restos du Cœur et les publicités détournées sur un mode humoristique grinçant où l'on voit un personnage en agresser un autre pour lui arracher un aérosol afin de soigner son angine, ou encore un cadeau de noël qui contient une boîte de médicament, dans une ambiance musique et décor de parfum de luxe, car oui « la santé est un luxe » ! Ces reportages et parodies publicitaires révèlent l'inquiétude générale sur la crise de la protection sociale.

Au nom du triple A, accordé ou refusé selon le bon vouloir d'agences de notation, dont le grand public ignore largement qui les compose et qui les contrôle, les plans d'austérité et de rigueur tombent sur nos concitoyens ainsi que sur les citoyens grecs, italiens, espagnols, portugais. On a même vu, début décembre, la ministre des Affaires sociales italienne annoncer effondrée le plan de restriction infligé à ses concitoyens.

Dans notre pays, les gouvernants en appellent au sens civique des Français, à leur capacité d'efforts et de travail. Oublient-ils que l'emploi fait cruellement défaut empêchant de plus en plus de nos concitoyens et notamment les plus jeunes, d'accéder au monde du travail, au logement, à des conditions de vie décentes ? Que les suppressions de postes dans la fonction publique handicapent fortement la bonne marche des services publics, de l'éducation, de l'hôpital, de la police, de la justice ? La chasse aux fraudeurs de l'assurance maladie, qui a resurgi, a un goût amer, à l'aune de la fraude aux cotisations sociales de certains employeurs, à l'évitement fiscal des plus fortunés, à l'existence des paradis fiscaux toujours autorisés, à la spéculation financière ni taxée ni régulée.

En imposant un jour de carence aux fonctionnaires en cas d'arrêt maladie, l'Etat employeur vient de réaliser une belle économie mais sur le dos de ses agents, privés de dispositif de prévoyance adéquat. L'indexation des prestations sociales sur la croissance – prévue à niveau peau de chagrin pour les mois et même les années à venir – revient à faire supporter aux catégories le plus en difficulté les conséquences d'une gestion dont ils ne sont pas responsables.

Triple peine si l'on ajoute les taxes sur les mutuelles passées à 7%, d'autant qu'en 2011 les nouveaux transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires ne se sont pas taris.



La même logique préside en France et en Union européenne : réduire les dépenses et refuser d'augmenter les recettes. Il est bien temps de se soucier du déficit budgétaire, après avoir mené des politiques répétées d'allègements d'impôts pour certains et d'empilement de niches fiscales pour d'autres.

Mais les plans d'austérité qui se succèdent présentent, au moins, deux risques majeurs : l'aggravation de la crise et la récession, au sens où le moteur de la croissance s'éteint par épuisement de carburant, et une régression sociale sans précédent mettant en péril la société dans son ensemble.

Au nom de la loi des marchés financiers, la perte du triple A a déclaré la guerre à la souveraineté des Etats et à la démocratie populaire, et tant pis pour les dégâts collatéraux sur les plus démunis...

Alain Arnaud
Président du CIRIEC-France

ACTUALITE

LOI SUR L'ECONOMIE SOCIALE : Espoir en France ? Inquiétude en Espagne ?

econnue et codifiée par la loi espagnole, l'économie sociale le sera-t-elle en France ? C'est le souhait des organisations représentatives du secteur et, apparemment, celui du gouvernement, si l'on en croit Roselyne Bachelot-Narquin. Mais le calendrier électoral le permettra-t-il avant la prochaine échéance? C'est peu probable. Et qu'en sera-t-il après ? (Dans la rubrique « Points de vue » des présentes Brèves, Jean-Philippe Milésy, Délégué général de Rencontres Sociales exprime un scepticisme que nous partageons)

En Espagne, la loi a été promulguée avant les dernières élections, qui viennent de porter la droite au pouvoir. Et déjà, des inquiétudes se manifestent. La Direction générale dont relève l'économie sociale s'appelle désormais « Direction générale du travail autonome, de l'économie sociale et de la responsabilité sociale des entreprises »

Les organisations de l'économie sociale s'interrogent sur la signification de ce changement d'intitulé, que le directeur de l'ancienne Direction générale a appris par ... le Journal Officiel.

Réunion de l'Intergroupe Economie Sociale du Parlement Européen

nstance informelle, l'intergroupe « Economie Sociale » du Parlement Européen s'est réuni, le 8 décembre. C'était sa sixième réunion en 2011.

Ce séminaire fut l'occasion de faire le point sur la place qu'occupe « l'économie sociale dans l'agenda européen », ainsi que de revenir sur les avancées qui ont été faites récemment en la matière.

Trois points majeurs furent abordés :

- L'amélioration du cadre légal pour les entreprises de l'économie sociale
- Le développement des entreprises européennes appartenant à l'économie sociale
- Les capacités d'innovations sociales des entreprises de l'économie sociale

L'ECONOMIE SOCIALE EXCLUE DU SOMMET SOCIAL

e président de la République a reçu, le 18 janvier, l'ensemble des partenaires sociaux pour un « sommet social ». Parce qu'elle n'est pas reconnue comme représentative au plan du dialogue social national, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale (Usgeres) n'a été conviée ni à cette rencontre, ni aux réunions préparatoires qui l'ont précédée avec le ministre du Travail ou la ministre en charge de l'Apprentissage et de la formation professionnelle.

L'économie sociale représentant 10% de l'emploi dans ce pays, 160 000 employeurs et plus de 2,3 millions de salariés, l'Usgeres regrette cet oubli et plus largement que l'ensemble des organisations patronales du hors champ (agriculture, professions libérales et économie sociale) soient exclues des discussions et négociations sociales nationales.

La Mutualité Française favorable à un « indicateur de performance »

a Mutualité Française envisage la création d'un « SSR » (Service Social Rendu) afin de favoriser une mise en commun de moyens entre plusieurs mutuelles. Le président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, <u>Etienne Caniard</u>, indique que celle-ci travaille sur trois sujets :

- « Comment organiser l'accès à la complémentaire santé sur un marché qui actuellement exclut les plus fragiles ?»
- « Comment faire baisser le coût des complémentaires ? », autrement dit « Comment faire baisser le coût des dépenses qu'elles remboursent ? » Sur ce point, la FNMF revendique de pouvoir contractualiser avec les professionnels, notamment sur l'optique et les dépassements d'honoraires.
- « Quelles règles mettre en vigueur entre complémentaires pour garantir la solidarité ? ».

TRAVAUX DU CIRIEC

CONGRES INTERNATIONAL DU CIRIEC

Les congrès internationaux du CIRIEC sont un moment attendu de débats entre praticiens et chercheurs.

Ils réunissent plusieurs centaines de participants du monde entier. Le prochain congrès aura lieu à Vienne (Autriche), du 12 au 15 septembre 2012, sur le thème :



L'économie publique, sociale et coopérative au service de l'intérêt général

- ► Quelle éthique pour une économie globale.
- ► Une économie responsable et durable.
- ► Mobilisation sociale de la société civile.
- ► Le CIRIEC et le service de l'intérêt général.

Des ateliers sectoriels traiteront de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la santé, du logement social, du transport et de l'université.

A l'issue du congrès, le Prix Edgard Milhaud 2012 récompensera les travaux d'un jeune chercheur

4^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale

Tous les deux ans, les conférences internationales de recherche en économie sociale du CIRIEC sont devenues le rendez-vous incontournable de nombreux chercheurs et praticiens du monde entier

La dernière s'est tenue à Valladolid (Espagne), en avril dernier. Elle a réuni quelque 400 participants de 40 pays 154 communications ont été présentées, dans 30 ateliers

La prochaine édition de la conférence aura lieu à l'Université d'Anvers, du 23 au 26 octobre 2013

>>> ciriec@ulg.ac.be

NOUVELLE ETUDE SUR L'ECONOMIE SOCIALE EN EUROPE

Le Comité Economique et Social Européen a confié au CIRIEC International la réalisation d'une étude sur l'économie sociale en Europe.

Il s'agit d'actualiser une étude précédente, traduite dans toutes les langues de l'Union Européenne.

Deux sujets nouveaux seront inclus dans le champ de l'investigation :

l'économie sociale face à la crise et l'économie sociale dans la stratégie européenne 2020

L'étude sera réalisée par des experts de tous les Etats membres (Pour le CIRIEC-France, <u>Danièle Demoustier</u> a d'ores et déjà été pressentie)

Elle sera dirigée par les professeurs <u>José Luis Monzon</u> et <u>Rafael Chaves</u> (CIRIEC-Espagne), respectivement président de la section espagnole du CIRIEC et président de la Commission scientifique internationale Economie Sociale du CIRIEC.

XIVèmes JOURNEES DES CHERCHEURS EN ECONOMIE SOCIALE



Les XIVèmes journées des chercheurs en économie sociale du CIRIEC-Espagne se tiendront du 20 au 22 juin 2012, à San Sebastian et Onati, sur le thème : « L'année internationale des coopératives : défis et propositions de l'économie sociale dans un monde en transformation »

Les trois universités basques : Université du Pays Basque, Deusto et Mondragon collaborent à cette importante manifestation scientifique qui se déroulera au Centre Carlos Santamaria (photo).

La coordination du comité scientifique est assurée par le professeur Rafael Chaves.

>>> chavesr@uv.es

AGENDA DES INSTANCES DU CIRIEC INTERNATIONAL

- Commission scientifique internationale Services publics / Entreprises publiques 2 mars 2012 Paris
- Commission scientifique internationale Economie sociale 19 juin 2012 San Sebastian (Espagne)
- ► Conseil international 29 et 30 mars 2012 Bogota (Colombie)

Prix « EDGARD MILHAUD »



Titulaire de la chaire d'économie politique de l'Université de Genève, depuis 1902, et fondateur en 1908 de la revue « Les Annales de l'économie collective », Edgard Milhaud, par ses écrits et son activité au Bureau International du Travail (B.I.T.), vise une meilleure organisation économique et sociale du monde pour y assurer une paix durable.

A 75 ans, Edgard Milhaud souhaite assurer la pérennité de la revue scientifique. C'est avec l'aide active d'amis suisses qu'en 1947 Milhaud constitua le CIRIEC, centre de recherche et d'information, qui aurait qualité pour entreprendre des enquêtes en divers pays. Il rêve même de la possibilité d'une évolution vers une association internationale non gouvernementale pour y débattre librement des questions socio-économiques, à l'instar de l'Association internationale pour le progrès social créée en marge du B.I.T.

Pour commémorer son fondateur, le CIRIEC instaure, en 2008, le Prix bisannuel international "Edgard Milhaud". Le Prix "Edgard Milhaud" vise à encourager et récompenser le travail d'un(e) jeune chercheur/se ou expert(e) sur une question d'intérêt pour le CIRIEC, en liaison avec le thème de ses congrès bisannuels. La finalité du Prix est d'inciter des jeunes à s'impliquer activement dans le CIRIEC et/ou à s'intéresser aux secteurs et activités, objets d'étude du CIRIEC :

- l'action de l'Etat et des pouvoirs publics régionaux et locaux dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ;

- les services publics et les services d'intérêt général ainsi que les entreprises publiques et mixtes, aux niveaux national, régional et local ;
- l'économie sociale : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif.

Pour l'édition 2012, le thème du Prix est <u>« L'économie publique, sociale et coopérative au service de l'intérêt</u> général ».

Le Jury qui décernera le Prix est présidé par Mme <u>Léona Detiège</u>, Présidente d'Honneur du CIRIEC.

Le Prix s'adresse à de jeunes chercheurs (moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2012) ayant réalisé récemment une thèse de doctorat en liaison avec le thème proposé. De plus, les candidats doivent marquer leur intérêt aux activités du CIRIEC en exposant quelle contribution ils pourraient apporter en vue d'enrichir ses travaux. Les critères de sélection sont la pertinence de la qualité scientifique et les retombées sociétales.

Les candidats seront proposés par les sections nationales et/ou des membres du CIRIEC. Une présélection sera effectuée par chaque section nationale du CIRIEC pour des candidats à leur échelon national. Chaque section ou membre du CIRIEC peut proposer, au maximum, deux candidats par pays.

Le Prix est attribué à l'occasion des congrès bisannuels du CIRIEC. Le prochain, d'un montant de 10.000 euros, sera remis lors du congrès de Vienne (Autriche), le 14 septembre.

POINTS DE VUE

AGENCES DE NOTATION: REDOUTABLES ACCELERATEURS DE CRISES

Pascal Pavageau

Secrétaire confédéral FC

lors que la crise financière aurait dû les décrédibiliser pour longtemps, les agences de notation n'ont jamais été autant médiatisées que dans la période actuelle. En un temps record, les agences de notation sont devenues des acteurs majeurs des marchés financiers internationaux. La publication de leurs « jugements » sur la capacité des Etats à honorer les emprunts souscrits pour financer leur endettement fait désormais la une de l'actualité avec une régularité obsessionnelle. Et leur influence croissante se mesure en termes de conditions d'accès aux crédits et en niveau de taux d'intérêt exigé. Et que dire de l'image dégradée des pays sur la scène internationale, une fois passés sous les fourches caudines de ces nouveaux arbitres de la gestion publique.

En pratique, les agences attribuent une note à toutes les catégories d'emprunteurs de capitaux. Appelées aussi entreprises de rating, leur fonction consiste à apprécier la capacité d'un émetteur à respecter ses échéances de remboursement en termes de délai et de montant dû (principal et intérêts) sur les titres émis. Elles jouent donc un rôle d'intermédiaire entre les investisseurs en quête de titres financiers et les emprunteurs (entreprises, institutions financières, collectivités publiques, Etats) en évaluant pour eux le degré de risque associé au placement et la solvabilité de l'émetteur. Ces évaluations se traduisent par des notes exprimées en lettres (AAA, AAB,...), comme on commence à bien le savoir. Le système de notation n'est pas uniforme d'une agence à l'autre.

Un pur produit de la mondialisation financière

Les agences occupent aujourd'hui une position centrale dans le fonctionnement des marchés financiers en tant que garantes supposées de l'homogénéité et de la transparence des informations disponibles. Elles sont nées aux Etats-Unis au début du 20^{ème} siècle mais l'origine de leur pouvoir actuel remonte au tournant des années 70 aux Etats-Unis. La SEC[1] (Security and Exchange Commission, équivalent américain de l'Autorité des Marchés Financiers en France) modifie la réglementation en 1975 et impose aux acteurs qui souhaitent faire appel à l'épargne publique de disposer au préalable d'une note accordée par une agence bénéficiant de son agrément. La règle fixée par la SEC et ensuite reprise par l'ensemble des banques centrales consiste, dans les mécanismes des marchés financiers et les modes de circulation des titres, à imposer aux intervenants la référence des agences de notation. Ainsi, les compagnies d'assurances, les fonds de pension et les gérants d'OPCVM sont soumis à des règles de détention d'obligations et de titres en fonction de la notation des agences. Et les accords internationaux de Bâle II fixent la pondération des actifs pour déterminer les fonds propres réglementaires des banques selon leurs notations. Enfin, le refinancement des banques auprès de la banque centrale n'est possible qu'en échange de titres notés triple A[2]! D'où l'obsession sur la note AAA.Dans la réglementation financière française, la montée en puissance des agences de notation intervient dans les années 80, en phase avec la désintermédiation financière (le financement direct sur les marchés de capitaux sans l'intermédiaire des organismes bancaires). Les banques perdent alors leur rôle de pivot incontournable en matière de financement mais aussi d'évaluation et de sélection des risques désormais diffus entre l'ensemble des porteurs de titres.

L'inscription réglementaire du cadre de notation date ainsi de 1989[3]. Ce mouvement s'inscrit évidemment dans un contexte de mondialisation financière et de libéralisation des marchés et en premier lieu des marchés de capitaux. Et cette globalisation des marchés financiers a rendu indispensable l'information, qui plus est gratuite (pour les investisseurs) et publique, d'intermédiaires comme les agences de notation. Autrement dit, l'analyse du risque se trouve déléguée à moindre coût à quelques agences spécialisées dans cette activité.

Une méthodologie opaque et une expertise toute relative

Comment les agences fabriquent ces notes ? Théoriquement, chaque agence dispose d'un groupe d'analystes chargés de suivre en continu la situation d'un pays. Selon les commentaires qui se multiplient dans les médias (en particulier de la part d'anciens salariés de ces entreprises), un analyste du département souverain suit en moyenne 10 à 12 pays à lui seul, ce qui est tout simplement colossal en termes de charge de travail. Et ces analystes utilisent essentiellement les données publiques officielles ainsi que les autres informations que les pouvoirs publics des pays concernés veulent bien mettre à leur disposition, contrairement à des institutions comme le FMI ou l'OCDE qui disposent d'un véritable accès aux informations, grâce à un pouvoir de marchandage politique évident, à leur cadre institutionnel et à de moyens humains sans commune mesure. A titre de comparaison, pour l'évaluation d'un pays, une délégation du FMI comporte cinq économistes présents sur place pendant 15 jours tandis que les experts des agences sont la plupart du temps seuls pour une période qui excède rarement deux jours. Impossible dans ces conditions de réaliser un travail sérieux et une expertise fondée sur des bases solides. D'où un manque évident de transparence sur les méthodes et les critères retenus pour l'établissement des notes.

En matière de rémunération, ce ne sont pas les investisseurs (c'était le cas jusqu'à la fin des années 60), consommateurs de la batterie d'informations produites par les agences, qui financent mais les émetteurs (hormis pour les Etats) qui rémunèrent ainsi leur propre notation, dans une démarche marketing, pour attirer les investisseurs. De plus, une bonne note garantira un financement à un coût plus intéressant. Derrière cette réalité se nichent d'incroyables conflits d'intérêt. Etant rémunérées par ceux qu'elles notent, les agences peuvent vite se retrouver en situation de forte

dépendance par rapport à des clients, par ailleurs en nombre limité. D'où un dilemme évident entre la tentation de surnoter certains produits ou certains établissements dans le but de préserver ou de gagner des parts de marché, et une certaine objectivité dans l'appréciation[4].

Une fiabilité largement érodée, mais un pouvoir de nuisance pourtant renforcé

C'est peu dire que la fiabilité des notes a été sérieusement mise en doute, en particulier à l'occasion de la crise des
«subprimes» aux Etats-Unis. De fait, leur mission de vigie des marchés n'a absolument pas été remplie puisque leurs
évaluations des produits dits structurés dans le cadre de la titrisation se sont avérées catastrophiques. Les agences
n'ont donc en rien permis d'anticiper la crise, à commencer par le retournement du marché immobilier américain. Plus
grave, ces produits toxiques ont bénéficié jusqu'au bout des meilleures notes possibles! Ce faisant, leur responsabilité
est immense dans le déroulement d'une des plus lourdes crises de l'histoire, dont les événements actuels de l'été 2011
ne sont que des répliques. Pourtant, malgré cette faillite professionnelle et les promesses politiques de régulation de ces
acteurs, les agences n'ont rien perdu de leur influence, bien au contraire.

Depuis plusieurs mois, elles enchaînent les dégradations de note des pays en difficulté (Grèce, Portugal, Irlande) et contribuent à les enfoncer chaque fois un peu plus dans le marasme économique, dans la rigueur et la misère sociale. Loin de jouer un rôle de simple thermomètre, elles multiplient les interprétations hasardeuses et les prophéties autoréalisatrices en décernant une mauvaise note... après avoir menacé d'accorder cette mauvaise note. Et force est de constater que la multiplication des critiques et les doutes croissants sur la fiabilité de leurs opinions ne semblent pas avoir d'impact sur leur influence auprès des investisseurs. Les acteurs des marchés financiers continuent de se fier à leurs appréciations des risques et de guetter leurs oracles. Et la plupart du temps ils sur-réagissent à ces opinions, ce qui ne dédouane en rien les agences de leurs responsabilités qu'elles tentent actuellement de fuir.

Les agences sont un extraordinaire moteur à la spéculation. Il est difficile de croire qu'aucune information ne circule entre les agences et les spéculateurs pour qui veut bien regarder le monde de la finance. D'où les réflexions récentes de l'Union européenne de rendre les agences légalement responsables en cas d'erreur manifeste de notation[5]. Elles ne peuvent pas se cacher derrière une simple production de recommandations qui n'aurait pas valeur de prédictions, tant les conséquences de leurs opinions sont importantes. Les agences menacent d'ailleurs de ne plus noter certains pays jugés trop risqués en cas de responsabilité légale, ce qui aurait le même effet sur les investisseurs...Ceci étant, comment évaluer une évaluation ? Comment qualifier une « erreur manifeste » de notation qui n'est qu'une approximation ? Plus que la note, c'est le système qu'il faut revoir complètement.

Une évaluation plus politique que technique

Quelques jours après la dégradation de la dette américaine, la même agence Standard and Poor's estimait que la France avait une "politique budgétaire bien conçue" qui justifiait le maintien de son triple "A" avec perspective "stable", autrement dit pas de risque de dégradation à moyen terme[6]. Dans son argumentation, le président du comité de notation des Etats au sein de l'agence a qualifié la réforme des retraites de 2010 de "mesure intelligente" et jugé positivement l'arrêt d'une politique de relance budgétaire. Sur la réforme des retraites, les louanges résonnent de façon étrange : "Le gouvernement est resté droit dans ses bottes. Il a connu beaucoup de contestation de la rue, mais il n'a pas cédé à cette pression, ce qui souligne la crédibilité de l'exécutif pour prendre des mesures difficiles (...) Même si cela ne se voit pas dans le déficit cette année et la prochaine, cela améliore notablement la solvabilité de l'Etat dans le temps (...) C'est une mesure budgétaire qui a renforcé la confiance des marchés en la capacité des responsables politiques à prendre des mesures par anticipation pour s'attaquer aux problèmes de viabilité à moyen terme des finances publiques".

Avec ces commentaires, la grille de lecture des agences s'éclaire. Visiblement, leurs analyses traduisent les griefs de l'ultra libéralisme à l'égard des modèles sociaux de certains pays, en particulier européens. En retour, pour le gouvernement d'un Etat, on peut se demander si la conduite de politiques d'austérité renforcées ne vise pas avant tout à maintenir « sa note », quelles qu'en soient les conséquences économiques et sociales. Concernant la décision de retirer cette notation suprême aux Etats-Unis, il a ouvertement pointé un processus de décision politique défaillant, jugé moins efficace que dans les autres pays concernés pour mettre en œuvre la réduction de son déficit budgétaire. Là encore, il s'agit à l'évidence d'une appréciation de nature politique interne aux Etats-Unis et non d'une simple opinion sur la capacité de remboursement d'un Etat.

Un exemple parmi d'autres de la vision du monde des agences de notation est apparu avec la révolution tunisienne. En pleine effervescence politique, l'agence Moody's annonçait le 18 janvier 2011 une baisse de la notation financière du pays motivée par « *le changement de régime et l'instabilité politique qui pourrait en découler* ». Cela revenait à prendre part et à privilégier un régime autoritaire qui garantirait les intérêts des investisseurs potentiels alors qu'un processus de démocratisation n'offre pas, semble-t-il pour Moddy's, les mêmes assurances et la même sécurité. Les agences de notation avaient fait preuve d'une semblable défiance à l'égard du Brésil lors de l'élection du président Lula, jugé à l'époque « *potentiellement dangereux pour les intérêts du capital* ». Dans tous les cas, il est évident que des paramètres tels que les droits sociaux, les libertés fondamentales, les services publics constituent des éléments défavorables dans les critères d'évaluation de ces boussoles préférées des marchés financiers.

Dans ce cercle très fermé des agences de notation, une nouvelle venue vient troubler l'oligopole. Il s'agit de Dagong, une entreprise chinoise. L'agence existe depuis 1994 et elle a élargi sa palette d'activité à l'évaluation des dettes souveraines depuis 2000. Et dans un climat de suspicion à l'égard des agences anglo-saxonnes, cette dernière née entend bien jouer sa petite musique et semer la discorde. Son responsable n'hésite d'ailleurs pas à mettre les pieds dans le plat : «Normalement, c'est celui qui prête qui évalue le risque, mais les Etats-Unis sont les plus endettés de la planète et ont les meilleures notes. Ils ont aussi les agences qui notent tous les Etats» (Le Monde, 4/08/2011). Du

discours aux actes, Dagong a baissé la note de la dette américaine en la rétrogradant de A+ à un simple A le 3 août dernier, quelques jours après l'accord intervenu au Congrès sur le relèvement du plafond de la dette et quelques jours avant la rétrogradation de Standard & Poor's... On comprend donc que ces acteurs particuliers servent, volontairement ou pas, des intérêts politiques géostratégiques qui dépassent très largement leurs compétences et leurs attributions. L'exemple de Dagong (et son instrumentalisation potentielle) est intéressant : face aux conflits d'intérêts et au manque d'objectivité des agences, certains économistes proposent l'instauration d'agences de notation publiques (par exemple une agence de notation européenne publique et/ou une agence dans un Etat). Dagong montre que l'indépendance vis-àvis du pouvoir politique et des enjeux économiques de la puissance publique (UE ou Etat) est impossible. Là encore, il ne s'agit pas de changer les joueurs ou d'en faire rentrer de nouveaux, il s'agit de changer totalement les règles.

Quelle sera la prochaine victime des agences ?

Après la dégradation relative de la dette américaine, le club des rescapés du triple A (chez les trois agences de notation) s'est réduit et a perdu son fleuron le plus emblématique. Parmi les pays les plus riches de la planète, le Japon et l'Italie avaient déjà fait le deuil de ce label favorable aux emprunts et il ne reste donc plus que l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et le Canada qui peuvent toujours s'en prévaloir. Cependant, d'autres Etats disposent de cette note. C'est le cas de la Suisse et des Pays-Bas ou encore de l'Australie. Pour d'autres, le bénéfice de cette note a de quoi faire réfléchir compte tenu de la spécificité de leurs économies: Luxembourg, Liechtenstein, Hong Kong, Ile de Man, Guernesey...: les paradis fiscaux semblent à l'abri du déclassement!

Au cœur de l'été 2011, la décision de Standard & Poor's de dégrader la dette des Etats-Unis en lui retirant le AAA a constitué un coup de semonce pour l'économie mondiale. Surtout qu'elle est intervenue quelques jours après un accord au forceps au Congrès américain pour éviter une situation de défaut de paiement inédite et alors que l'Europe se débat toujours avec la dette grecque, et en point de mire les dettes espagnole et italienne. Pourtant, les agences de notation semblaient discréditées après avoir attribué la note maximale à des produits financiers pourris et à des banques que les Etats, donc les contribuables, ont dû sauver de la faillite. Aujourd'hui, elles jouissent d'un pouvoir qui n'a jamais été aussi étendu et paraissent imperméables aux critiques qui leur sont adressées. De fait, on ne sait pas grand-chose de ces agences. Relativement invisibles, elles s'expriment peu et ne se justifient pas alors que leur influence sur notre existence est immense et leurs prophéties sont attendues avec angoisse.

A vrai dire, le problème ne tient pas à la dégradation des notations en tant que telle[7]. Il faut avant tout s'interroger sur les raisons objectives qui ont octroyé aux agences de notation une telle influence et un tel pouvoir symbolique. Dans l'absolu, ces notes ne devraient pas susciter davantage d'intérêt que les opinions exprimées par toute une série d'analystes. Mais elles ont obtenu avec le temps une fonction centrale qui leur a été dévolue par les responsables politiques, les (dé)régulateurs et les spéculateurs (qui sont parfois leurs clients). Ce sont les régulateurs qui ont assis le pouvoir des agences de notation en imposant leurs concours au détriment d'autres mesures de la qualité de crédit. C'est donc au régulateur, c'est-à-dire au pouvoir politique, de leur reprendre plutôt que de multiplier les mouvements d'humeur sans effets et sans lendemain. De fait, les agences de notation sont aujourd'hui incorporées dans tous les dispositifs de surveillance financière.

Le président de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), constatait lui-même dans un rapport de l'institution (juillet 2010) cette position de force : «Pour l'AMF, la priorité doit être à la désintoxication à la notation : il faut donc encourager les investisseurs à conduire eux-mêmes leurs propres diligences». Mais plutôt qu'une telle cure de désintoxication, c'est



à une nouvelle cure d'austérité que nous invitent les exécutifs pour rassurer les marchés et les agences, même si cela doit achever le malade. Or, d'autres voies sont envisageables. Les prochains débats économiques et politiques devraient ainsi porter sur l'opportunité de relâcher les contraintes de l'inflation. Pour mémoire, les taux d'endettement public étaient considérables au sortir de la seconde guerre mondiale (environ 280% du PIB pour la Grande Bretagne) ; dans l'histoire économique, seule l'inflation a permis de résorber des niveaux d'endettement colossaux. Il s'agissait, selon la formule célèbre de Keynes « d'euthanasier le rentier ».

Le véritable enjeu qui se dessine aujourd'hui est par conséquent de savoir qui va payer? Et sur ce point, les agences de notation sont relativement neutres... dans la mesure où elles ont déjà été rémunérées pour leurs basses œuvres.

[1] Cette décision fait suite au défaut de paiement de deux gros emprunteurs, la ville de New York et la principale société de transport ferroviaire américaine. [2] La BCE vient récemment d'infléchir cette règle en acceptant les titres portugais dans les opérations de refinancement des banques alors que leur notation par les agences ne les rendait pas éligibles. [3] A compter de cette année 1989, l'émission d'un titre financier négociable avec une durée supérieure à deux ans contraint l'émetteur à "obligatoirement recourir aux services d'une agence spécialisée ".[4] Les investigations du Sénat américain ont mis au jour ce type de comportement dans l'affaire Goldman Sachs. L'économiste Paul Krugman, dans une chronique au New York Times (25 avril 2009), notait ainsi que dans un mail, « un employé de Standard ans Poor's explique qu'il faut organiser une réunion pour « ajuster les critères de notation » afin d'évaluer des titres hypothécaires « à cause de la menace actuelle de perdre des contrats ». Un autre message demande que les notes sur les produits financiers subprimes soit adoucies pour préserver les parts de marchés de l'agence ». [5] Depuis 2008, des investisseurs et certains Etats américains comme l'Ohio ont cherché à intenter des actions en justice contre les agences pour leur implication dans la crise financière mais jusqu'ici les procédures n'ont pas débouché. ... [6] Communiqué AFP du 8/08/2011. [7] Carole Sirou, la présidente de la division française de Standard & Poor's, indique ainsi que le passage de AAA à AA+ de la dette américaine équivaut au passage d'une note de 20/20 à une note de 19/20 (Libération, 8/08/2011)

POUR UNE ESS SANS "LIMITES"

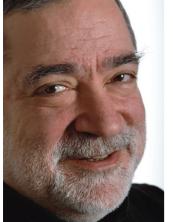
Jean-Philippe Milésy

Délégué général de Rencontres Sociales

e Conseil des ministres du 11 janvier a entendu une communication de Madame Bachelot sur l'Economie Sociale et Solidaire. Le communiqué qui en est suivi ne manque pas de laisser perplexe. Pour l'essentiel il reprend des mesures déjà prises, des dispositifs déjà mis en oeuvre : les 100 millions du grand emprunt et le plan Jeun'ESS. Pour le reste, il revient sur le travail fort honorable de Monsieur Vercamer et annonce une loi-cadre. Et c'est là que l'on peut s'étonner. D'abord annoncer une loi-cadre à discuter avec les acteurs du champ à deux mois de la fin d'une mandature relève du vœu pieux, de l'effet d'annonce. Avec l'intervention du président de la République sur la Scop Seafrance, on est en pleine campagne électorale. Ensuite l'objet de la loi-cadre : "faciliter la reconnaissance de l'ESS". Mais à ce qu'il semble, ce n'est pas une loi sur l'ESS qui imposera l'accès de ses syndicats employeurs dans les instances de concertation et de négociations collectives ; le gouvernement était depuis longtemps en mesure d'engager au sein du ministère du Travail cette reconnaissance alors que les listes de l'AES avaient remporté près de 20% des suffrages employeurs

aux dernières élections prud'homales et qu'aujourd'hui l'UPA évoque cette représentativité de l'ESS issue

du vote.



Autre objet : "délimiter les frontières de cette économie". Les entreprises de l'Économie sociale sont de libre constitution, elles touchent tous les secteurs de l'activité économique et pas simplement "la finalité sociale" telle que visée dans le texte. Que veut dire en l'occurrence délimiter ? Leur assigner un territoire ? Des réserves ?

Dans la campagne électorale, il sera pour la première fois assez largement question de l'ESS (et ce communiqué s'inscrit dans ce cadre). Nous nous en réjouissons. Mais ce dont l'ESS a besoin ce n'est pas d'un encadrement, mais d'un libre espace pour son développement; pour reprendre une expression qui n'est pas la sienne d'une "concurrence libre et non faussée" où sa prise en compte de l'utilité sociale et de la solidarité ne la pénalise pas par rapport à ses concurrents capitalistes; où ses approches qualitatives et démocratiques ne soient pas sacrifiées aux règles comptables du moins disant et de la pénurie. L'ESS n'est pas une économie subsidiaire, elle revendique toute sa place dans une économie plurielle. Si une crainte existe au regard de la concurrence, elle ne vient pas de l'ESS mais de certaines franges du patronat qui vont jusqu'à lui reprocher sa non distribution de dividendes.

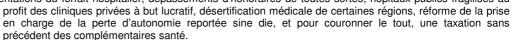
La société bouge, de plus en plus de jeunes sont attirés par cette autre façon d'entreprendre. Hugues Sibille parle des "nouvelles frontières" de l'ESS. Ce n'est pas le moment de se faire imposer des limites.

BILAN DE SANTE PEU SATISFAISANT!

Jacky Lesueur

Miroir Social

u fil des ans et des plans mis en œuvre par les gouvernements successifs pour « remédier » aux déficits récurrents de la sécurité sociale, nous nous sommes fait régulièrement l'écho des préoccupations et des inquiétudes croissantes que chacun pouvait légitimement exprimer sur le devenir de notre système de santé. Et en dépit des déclarations d'intentions qui avaient pu être formulées, force est de constater que le « bilan de santé » du quinquennat qui s'achève n'est guère reluisant : remboursements de l'assurance maladie en constante régression, franchises et forfaits sur les médicaments, les actes médicaux et para médicaux, les transports sanitaires, augmentations du forfait hospitalier, dépassements d'honoraires de toutes sortes, hôpitaux publics fragilisés au





Comment s'étonner, dans un tel contexte, que les inégalités concernant l'accès de tous à des soins de qualité se développent et que de plus en plus de nos concitoyens diffèrent ou renoncent à se soigner (voire parfois à se payer une complémentaire santé) pour des raisons financières ? Les différents rapports ou études publiés ces derniers mois ne font hélas que confirmer le sentiment que nous pouvions avoir. Aussi était-il important que la Mutualité Française contribue activement à la sensibilisation et à la mobilisation sur l'avenir de notre système de santé et de son financement, en affirmant sa volonté de défendre des orientations pour un système de santé plus juste, plus efficace et plus pérenne, alors que se profile le retour en force de l'idée d'une TVA qui n'aurait de social que le nom et qui conduirait, une fois de plus , à un transfert de charges des entreprise sur les ménages.

Le débat sur la protection sociale, tout comme celui de la fiscalité* (justice fiscale et justice sociale étant étroitement liées) ne peut être escamoté ou donner lieu à instrumentalisation à la veille d'échéances électorales qui devraient mettre clairement les enjeux de société au centre des débats.

En ce début d'année 2012, que nous souhaitons la meilleure possible pour chacun(e) d'entre vous et vos proches, si, comme le disait le moraliste Joseph Joubert : « *l'espérance est un emprunt fait au bonheur* », formulons ensemble l'espoir d'être écoutés et entendus !

^{*}pour mémoire et à titre d'exemple il est intéressant de rappeler que le taux de prélèvement de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu est passée de 56,8% en 1996 à 41% en 2011 et que, d'après certaines sources, la différence de rendement sur les revenus déclarés au titre de 2009 représenterait autour de 15 milliards d'euros, soit pratiquement l'équivalent des deux plans « d'austérité »....

A LIRE

OCCUPY WALL STREET

Document de travail établi par Catherine Sauviat Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES)

(Résumé)

ccupy Wall Street (OWS) n'a pas émergé n'importe où, ni à n'importe quel moment de l'histoire étasunienne, quand bien même sa portée a atteint très vite une dimension mondiale. Ce mouvement composite s'est affirmé d'abord comme une révolte de la jeunesse, à l'instar des mouvements d'indignés dans les pays arabes et en Europe. Aux Etats-Unis, cette révolte est nourrie principalement par des jeunes de la classe moyenne, menacés par le chômage et fortement endettés. OWS s'est attaqué aux principaux acteurs et symboles du capitalisme financiarisé américain et, avec eux, le pouvoir concentré qu'ils représentent : les grandes banques de Wall Street d'un côté, les grandes entreprises de l'autre.

Mais au-delà de cette dimension économique, OWS a une dimension proprement politique. Par son contenu (une révolte contre l'establishment, contre les oligarchies politique, économique et financière), par sa forme (un mouvement égalitariste, sans leadership affirmé ni figure tutélaire, avec un usage intensif des réseaux sociaux), OWS s'est affirmé non seulement comme un puissant mouvement de contestation des élites mais surtout comme l'expression d'un ardent désir de démocratie.

>>> www.ires.fr

FO et l'ECONOMIE SOCIALE

ans le dernier numéro (« relooké ») de FO et l'ECONOMIE SOCIALE (n°12 – décembre 2011), sont publiés deux dossiers substantiels :

- L'avenir de l'Agence Nationale des Chèques-Vacances
- Le logement social (qui est, selon FO, « une composante à part entière de l'économie sociale »)

Dans son éditorial « Economie sociale et échéances politiques » René Valladon, secrétaire confédéral en charge du secteur de l'économie sociale, exprime le vœu :

- « Que les salariés des entreprises de l'économie sociale ne soient pas oubliés des engagements que prendraient les responsables politiques vis-à-vis de celles-ci »
- « Que ce qui a été construit et a fait ses preuves ne soit pas sacrifié sur l'autel de la rigueur dont le triptyque s'appelle RGPP, Règle d'or et Concurrence »

>>> www.force-ouvriere.fr

LES CONTRIBUTIONS DES COOPÉRATIVES À UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

Sous la direction de Jérôme Blanc et Denis Colongo Avec la collaboration de Jesse Bryant, Jean-François Draperi, Jordane Legleye et Patricia Toucas-Truyen

es coopératives participent à la pluralité économique de plusieurs façons. Elles rompent la dualité lucratif-public; elles mettent l'accent sur la dimension collective de l'entrepreneuriat; elles sont elles-mêmes plurielles du fait de la grande variété de leurs formes, que vient renforcer une dynamique continue d'innovations organisationnelles; enfin, elles sont fréquemment partie prenante de dynamiques de développement local où une pluralité d'acteurs intervient dans des objectifs eux-mêmes pluriels et irréductibles au seul motif de profit. Les écueils ne sont cependant jamais loin : mécompréhension politique, banalisation par alignement sur les concurrents non coopératifs et formes d'opportunisme individuel font de ces éléments vifs de la pluralité économique des espaces d'utopies pratiques. La coopération n'est pas seulement une conception de l'entreprise : elle porte aussi une conception de l'économie fondée sur le respect de l'être humain et sur la volonté de vivre ensemble et d'agir ensemble.

>>> http://editions-harmattan.fr

NOS ADHERENTS INNOVENT

CONCOURS 2012 DE LA FONDATION CREDIT COOPERATIF

a Fondation Crédit Coopératif soutient les actions exemplaires et originales mises en place dans les régions par les acteurs de l'économie sociale (associations, entreprises coopératives, mutuelles, entrepreneurs sociaux, PME-PMI sociétaires d'une coopérative...). A ce titre, elle organise chaque année les « Prix et Trophée de l'Initiative en économie sociale » qui apportent un appui financier et une reconnaissance déterminante a ces organismes.

L'édition 2012 est ouverte!

Parce que l'économie sociale est multiple, les initiatives primées s'appliquent à des domaines variés : insertion, emploi, action sociale, handicap, éducation, culture, développement durable, solidarité internationale ...

Un concours en 2 temps

Les candidats concourent d'abord pour un prix régional, attribué par le Comité de région où siègent les organisations d'économie sociale sociétaires du Groupe Crédit Coopératif. Les prix régionaux 2012 seront remis lors des Assemblées Générales Régionales du Crédit Coopératif au printemps. Les initiatives primées concourent ensuite au niveau national. Les lauréats des Prix et Trophées nationaux seront distingués à l'occasion de la 32eme Rencontre Nationale du Crédit Coopératif le 4 octobre.

Une édition spéciale

2012 a été déclarée « Année internationale des coopératives » par l'Organisation des Nations Unies. A cette occasion, la Fondation décernera, à titre exceptionnel, deux Trophées nationaux dont un « spécial coopératives ».



Pour tout savoir sur le concours

- Modalités de participation, règlement, formulaire de candidature, palmarès des éditions précédentes
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 8 mars 2012 dans les agences bancaires du Crédit Coopératif.

>>> www.credit-cooperatif.coop/fondation/

Jean-Louis Bancel, président du Groupe Crédit Coopératif, a été réélu à la présidence de l'Association internationale des banques coopératives, organisation sectorielle de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), lors de son Assemblée Générale du 16 novembre 2011 à Cancun (Mexique), dans le cadre du lancement de l'Année internationale des coopératives.

L'OCIRP CREE LA « CARTOGRAPHIE DE LA DEPENDANCE »

elon la « cartographie de la dépendance » présentée le 12 janvier par l'Ocirp (union d'institutions paritaires), la prévention et l'information, l'aide aux aidants et la gouvernance sont les trois principaux thèmes des propositions émises sur le thème de la perte d'autonomie au cours des deux dernières années. L'Ocirp a recensé sept « rapports majeurs » depuis 2004 et un total de 324 propositions, émises par moins d'une vingtaine d'acteurs, sur le thème de la perte d'autonomie, en 2011. La prévention reste l'axe majeur des propositions. Mais, la situation des personnes âgées en établissement, le maintien à domicile et la solvabilisation des personnes âgées sont également des axes forts des différentes propositions.



« Une approche originale reposant sur un travail de synthèse tenant compte du positionnement des acteurs de la dépendance (assureurs, lobbies, associations, fédérations, partis politiques) sur les thèmes de convergence que sont l'assurance individuelle et collective, la fiscalité, la gouvernance, la prévention, etc. »

>>> http://www.ocirp.fr

AGENDA

Promouvoir la compréhension des coopératives pour un monde meilleur



Dans le cadre de l'Année internationale des coopératives, lancée par les Nations-Unies, EURICSE et l'Alliance Coopérative Internationale organisent une conférence internationale destinée à améliorer la connaissance et la compréhension des coopératives : leur nature, leur impact et leur potentiel.

Venise, 15 et 16 mars 2012

>>> http://euricse.eu/node/1736/

RENCONTRES DU RIUESS

Le Réseau Inter Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire organise ses prochaines rencontres les 6-8 juin 2012, à Nancy, sur le thème

"l'ESS face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société"

Le concept d'innovation sociale en débat
 Les différences sectorielles et recompositions territoriales dans l'ESS confrontée aux nouvelles régulations et à l'injonction à innover
 Des monographies empiriques : analyse d'expériences alternatives
 Les effets de transfert de modèles d'un continent à l'autre

>>> vincent.lhuillier@medecine.uhp-nancy.fr

JOURNEES DE L'ASSOCIATION D'ECONOMIE SOCIALE

APPEL A COMMUNICATION

32^{èmes} Journées organisées à Aix en Provence, les 13 et 14 septembre 2012 organisées par le LEST-CNRS UMR 6123

« Travail, organisations et politiques publiques : quelle « soutenabilité » à l'heure de la mondialisation ? »

>>> www.lest.cnrs.fr et aes@sceco.univmed.fr

A cette occasion, l'Association d'Economie Sociale décernera le **Prix Jacques Tymen**.

Ce prix récompensera les meilleurs travaux individuels, de type universitaire, non encore publiés, soutenus entre le 1er janvier 2011 et le 1er avril 2012, de **jeunes chercheurs oeuvrant dans le champ de l'économie sociale** (emploi, revenus, travail, protection sociale, santé, éducation et formation, culture, logement, famille, pauvreté, ...).

Les travaux proposés au concours doivent être adressés en deux exemplaires (les thèses devant être accompagnées du rapport de soutenance) à :
Secrétariat Axe Institutions, UG2 / Prix Jacques Tymen / Maison des Sciences Economiques
106-112, boulevard de l'Hôpital 75647 Paris Cedex 13. (Date limite de réception : 26 mars 2012)

>>> http://aes2012.sciencesconf.org/

ADHESION AU CIRIEC-France *

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire

Ses travaux se réalisent au travers

de réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux,...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique
Le CIRIEC est établi dans quinze pays

La section française est une association sans but lucratif constituée d'adhérents, personnes physiques et morales Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain Arnaud, président de la Mutualité Fonction Publique

Informations-adhésions: >>> info@ciriec-france.org

* Bulletin d'adhésion joint

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves*

marcel.caballero@club-internet.fr

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : <u>info@ciriec-france.org</u> www.ciriec-france.org



Lettre électronique éditée par le CIRIEC-France Rédaction : Marcel Caballero

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs Ils peuvent être reproduits librement, avec l'indication de la source



BULLETIN D'ADHESION

Nom	Prénom
Raison sociale	
Adresse	
Téléphone Fa	ax
e-mail	

SOUHAITE RENOUVELER SA COTISATION OU ADHERER AU CIRIEC-FRANCE

COTISATION ANNUELLE

- Personnes physiques 60 €
- Personnes morales (petites) 550 €
- Personnes morales (moyennes) 1 100 €
- Personnes morales (importantes) 2 200 €

Bulletin à retourner, accompagné de votre règlement*, à :

CIRIEC-FRANCE
7, passage Tenaille – F- 75014 Paris
Tél. 01 40 52 85 49 – Fax. 01 40 52 82 68
n.guillard@ciriec-france.org

Par virement : CIRIEC 40978 00022 00101613347 38 Banque Palatine

^{*} Par chèque à l'ordre du CIRIEC